

Conseil du second degré du 13 novembre 2012

Etaient présents :

M. Marchand (proviseur adjoint), M. Salama (directeur administratif et financier), M. Jublot (conseiller principal d'éducation), Mme Chica (représentante des enseignants), Mme Rigaudy (représentante des parents d'élèves de l'AF-FCPE), Mlle Mounier-Poulat et M. Virenge (représentants des élèves).

1) Adoption du compte rendu de la réunion du 28 mai 2012 (en PJ)

L'envoi en fin d'année pose problème eu égard au calendrier très serré des événements programmés (CE, Baccalauréat...). Le compte rendu n'a donc pu être publié. Il le sera très rapidement.

Il est rappelé le principe d'édition et de validation des comptes rendus du CSD. Celui-ci est rédigé, puis envoyé aux membres de la réunion pour un retour auprès du proviseur adjoint. Ce compte rendu est alors remodelé puis présenté lors de la réunion suivante pour validation.

2) Adoption du règlement intérieur du CSD

Le règlement intérieur du CSD est validé en prenant en compte les deux modifications apportées l'an passé sur la durée du CSD limitée à 2h00 et sur les questions diverses qui ne dépendent pas de cette instance et qui ne seront donc pas étudiées.

3) Bilan de la réunion du CESC du 6 novembre 2012

Rappel sur le CESC :

Il s'agit d'un comité de réflexion regroupant tous les participants à la vie du lycée (professeurs, parents, élèves et représentants de l'administration). Cette année et pour la première fois, le CESC concernera à la fois le primaire et le secondaire.

L'objectif de ce travail en commun est de récolter les avis de chacun sur le programme à bâtir ensemble, il conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. **Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.** Ce travail nous permet de mettre en commun les objectifs attendus et les besoins pour y parvenir, chacun proposant également des partenaires potentiels. S'il est plus difficile à l'étranger de trouver des partenaires associatifs, il est possible en revanche s'appuyer sur des parents d'élèves, sur les services de l'ambassade (consulat, attaché scientifique, etc.).

4) Présentation des projets pédagogiques et sorties scolaires :

Le proviseur adjoint présente les différents projets proposés cette année.

Chaque année les équipes enseignantes passent une journée en début d'année afin de remettre à jour le plan d'actions qui est une déclinaison du projet d'établissement, conçu et adopté en CE pour trois ans. Le plan d'actions regroupe des sorties pédagogiques mais également des initiatives de tous ordres :

concours dans la zone, participation à des APP (actions pédagogiques pilotes) AEFÉ, organisation des échanges scolaires et linguistiques avec ou sans sorties etc. Il reflète la richesse des actions menées sur tous les fronts, pour tous les niveaux.

Annexe : tableau des actions pédagogiques

5) Rappel du calendrier et du fonctionnement des conseils de classe

Les conseils de classe fonctionnent trois fois par an et sont l'occasion de faire le bilan du travail trimestriel de nos élèves. Ils sont présidés par le chef d'établissement ou son représentant, composés de professeurs, de délégués élèves et parents. Aux trimestres deux et trois, un avis (respectivement provisoire puis définitif) est donné quant au passage dans la classe supérieure ou aux vœux d'orientation des familles.

Ce moment de bilan est également l'occasion pour le conseil de décerner les récompenses d'usage :

- **Félicitations** qui viennent sanctionner des résultats supérieurs à 15 au lycée et 16 au collège. Ces félicitations résultent de l'unanimité des votants, hors élèves et parents qui ne participent pas au vote. Il va de soi que l'attitude en classe est prise en compte lors de l'attribution de ces félicitations.
- **Encouragements** qui viennent signaler un élève qui s'investit et fait des efforts même si les résultats restent justes.
- **Avertissement** qui sanctionne un comportement désinvolte face au travail insuffisant, complété ou non par une attitude à revoir.

6) Questions diverses relevant de cette instance

Question de l'AF-FCPE :

1. **Manuels scolaires : erreurs de commandes de manuels en 6ème (workbooks délivrés au lieu des manuels), livraisons non effectuées pour les manuels de Terminale (rupture de stock éditeur), etc... serait-il possible d'obtenir des manuels scolaires numériques ou des accès limités en attendant l'arrivée des manuels ?**

Cette solution pourrait éviter les retards dans la livraison ; il serait toutefois utile d'étudier le surcoût engendré. Jusqu'à présent les offres des éditeurs étaient souvent onéreuses et étaient conditionnées à l'achat de collections entières pour l'établissement. Le coût supplémentaire est estimé à environ 50%.

2. Pour le Japonais, et pour chaque classe, serait-il possible de nous rappeler les objectifs en termes d'apprentissage des kanji ?

L'organisation des cours de japonais se trouve en annexe de ce compte rendu.

Les horaires de japonais sont les suivants :

Au collège :

Japonais langue étrangère (JLE) :

- Débutants (6^e à 3^e) : 1h30 par semaine
- Avancé et intermédiaire (par niveau) : 1h30 par semaine
- Japonais LV1bis : 3h00 par semaine jusqu'en 4^{ème}. 4h00 par semaine en 3^{ème} dont une heure de « civilisation »

Au lycée :

- Japonais LV3 : 3h00 par semaine
- Japonais LV2 bis : 2h00 par semaine
- Japonais LV1 bis : 3h00 par semaine
- Japonais OIB (en complément des 3h00 de LV1 bis) :

- 3h00 en 2^{nde} (1h00 en littérature et 2h00 en histoire/géographie)

- 4h00 en 1^{ère} (2h00 en littérature et 2h00 en histoire/géographie)

- 5h00 en T^{le} (3h00 en littérature et 2h00 en histoire/géographie)

3. Nous avons de nombreuses questions de nos adhérents sur le cursus des langues au Secondaire. Serait-il possible d'organiser une réunion d'information sur les langues au secondaire ? Si possible avec les responsables du Japonais et de l'Anglais ?

Une réunion a déjà lieu en fin de 3ème pour informer les familles sur le choix ou non de l'OIB pour la seconde. Ce choix est abordé par M. Ritter et M. Asakura dans le courant du mois de mai. Pour rappel depuis cette année les élèves de seconde peuvent choisir les deux enseignements OIB/Euro en parallèle.

Il serait intéressant pour les associations de réunir les questions de manière à les traiter en amont avec les membres de la direction et d'aboutir ainsi à une sorte de FAQ sur les langues qui serait à disposition sur le site et pourrait rester une référence pour les parents d'élèves nouveaux et anciens.

4. Sur le site du LFIT, une mise à jour de "l'offre de langues du secondaire" est-elle prévue ? <http://www.lfitokyo.org/index.php?page=offre-de-langues>

Le projet langue est à jour et téléchargeable sur le site à cette adresse. Il présente le projet adopté l'an dernier, ainsi que les dates éventuelles de mise en œuvre.

5. Stage en entreprise : Les parents de 3ème aimeraient obtenir des informations (il semblerait que aucune ou très peu d'information ait été donnée aux élèves à ce jour).

Les stages en entreprises ont lieu du 4 au 8 mars 2013. Les documents distribués l'an passé seront mis à jour prochainement. Les documents seront téléchargeables sur internet comme l'an passé.

6. Travaux Pratiques Encadrés : les parents aimeraient obtenir des informations sur le contenu et les sujets des TPE

Les travaux personnels encadrés visent à diversifier les modes d'appropriation des contenus des programmes en prenant appui sur une démarche interdisciplinaire. Ils visent également à développer chez les élèves les capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents, en vue de la réalisation d'une production qui fait l'objet d'une synthèse écrite et orale.

Texte officiel :

La liste des thèmes TPE au programme pour l'année 2012-2013 est parue dans la note de service n° 2011-087 du 17 juin 2011 publiée au Bulletin officiel n° 26 du 30 juin 2011.

Textes de référence

À partir de thèmes définis au niveau national, les élèves choisissent, en concertation avec les enseignants encadrant le TPE, le sujet sur lequel portera la production. Celle-ci prend le plus souvent la forme d'un travail collectif, même si l'évaluation reste individuelle.

Le sujet choisi associe plusieurs disciplines. Tout au long de la phase de préparation du TPE, les élèves bénéficient de l'assistance et du conseil des professeurs des disciplines concernées. Les thèmes retenus ont pour objectif de favoriser l'articulation d'au moins deux disciplines, en lien avec les programmes. L'objectif essentiel des TPE est de permettre aux élèves et aux professeurs d'instaurer une véritable démarche interdisciplinaire. C'est en ce sens que trois thèmes sur six sont communs aux trois séries.

Fiches pédagogiques :

Des fiches pédagogiques sont à la disposition des enseignants et des élèves. Elles proposent, pour chaque thème au programme, des axes de recherches et des pistes de travail.

7. Problème de vols répétés au lycée : que comptez-vous faire ?

Un rappel au règlement intérieur va être effectué pour tous. Il convient également d'éviter d'apporter au lycée des objets de valeurs, ou de les enfermer éventuellement dans les casiers prévus à cet effet. Ipod et autres baladeurs, objets très convoités, restent interdits dans l'établissement (article 4.3 du règlement intérieur).

8. Serait –il possible d'informer les collégiens et lycéens de l'existence de la cellule d'écoute et de ses horaires (par l'intermédiaire des délégués ?) ?

Les horaires de l'infirmière et de la cellule d'écoute sont clairement indiqués sur la porte de l'infirmerie. Nous pouvons compléter par un affichage sur le panneau des élèves ainsi que dans la salle de détente des lycéens, de même qu'un message de l'infirmière peut être envisagé à destination des délégués.

9. Nous avons entendu parler de la mise en place d'un Conseil de Vie Lycéenne. Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ?

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne est un lieu d'échange et d'écoute entre les adultes et les lycéens. Les questions qui y sont abordées avec les élèves touchent à l'organisation du temps scolaire, les modalités d'aide, la restauration scolaire...

Ce CVL n'est pas mis en place dans l'établissement eu égard aux faibles effectifs du niveau lycée et à notre structure qui regroupe sur un même site le collège et le lycée. Un CVL exclue donc les représentants du collège. D'autre part les délégués sont déjà très sollicités dans les différentes commissions et il n'est pas toujours simple de les inviter à de nouvelles réunions. Présent dans notre projet d'établissement et plan d'actions nous lui préférons le conseil des délégués - l'ancienne formule qui permet d'intégrer le collège, de garder une formule plus souple mais de viser les mêmes objectifs (dialogue, échange, écoute).

Sous la direction de deux adultes (proviseur adjoint et CPE) les délégués de toutes les classes sont réunis tous les mois environ (soit 32 élèves) et échangent sur les problématiques évoquées plus haut. Dans un volet citoyenneté il s'agit également de travailler la notion de représentation.

10. FSE : serait –il possible que le FSE propose des activités sportives pendant les vacances scolaires ?

Toute action du FSE pendant les vacances impliquerait de recruter des intervenants bénévoles de l'établissement afin de mener les activités de groupe, ce qui reste difficile pendant les vacances scolaires. Le périscolaire remplit cet office en lieu et place. Son offre sur le secondaire peut se développer en fonction des demandes des familles, sous réserve de la disponibilité des locaux et intervenants.